

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 2024

Date de convocation : 3 mai 2024

Présents :

M. Pascal BOUCHER – M. Pascal LAYA – Mme Annie MADELAINE – M. Louis PONS – Mme Nadine COUTELLER – Mme Geneviève HEE – M. Clément SAVOURÉ – M. Dominique PINGAULT – M. Alain KÉRUZORÉ - M. Marc FOUGHALI. - Mme Estelle ISAMBERT – Mr Frédéric DESCHAMPS

Absent excusé : /

Absent : Sébastien MINEAU – Hervé KAMOUGUE

Secrétaire de séance : M. Dominique PINGAULT

Le quorum étant atteint avec 12 présents, à l'ouverture de la séance ordinaire, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Compte Rendu du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Bail commercial
2. Décision Modificative n° 1 Budget 2024
3. Modification des statuts portant sur le Siègne de la CCPEIF
4. Prorogation de la dérogation du rythme scolaire

1. Bail commercial

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de location des locaux communaux situés Place de la Poste afin d'ouvrir une épicerie multiservices, ce qui correspond bien au souhait de faire vivre le village.

Suspension de la séance du Conseil Municipal.

La parole est donnée aux personnes porteuses du projet.

Habitant la commune depuis une année, elles ont constaté le manque de magasin de type épicerie qui pourrait offrir des services supplémentaires, tel que dépôt de pain, de colis, prêt et location de matériel. Il est envisagé une large amplitude d'ouverture, y compris les dimanches après-midi.

A la question de M. Deschamps concernant les ouvertures en semaine, il est répondu que ce serait les matins et les après-midi, jusqu'à 21h00.

Concernant les services de type conciergerie-pressing, évoqués par M. le Maire, il est également répondu que ceci serait à étudier.

M. Pingault trouve bienvenu de projet d'épicerie multi-services, avec une large amplitude d'ouverture. Cependant, il fait part de son désaccord de principe sur l'ouverture des commerces les dimanches après-midi. Nous ne pouvons pas regretter que la société manque de plus en plus de repères et encourager dans le même temps cette évolution. Il faut conserver des moments de détente, de méditation, de loisirs pour les familles et pour tout un chacun.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

MM Deschamps et Pingault demandent qu'un plan de financement pluriannuel, document prévisionnel nécessaire pour les demandes de subvention pouvant être sollicitées auprès de la Région Centre-Val-de-Loire, de la Communautaire de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et d'Initiative Eure et Loir, soit communiqué.

Les membres du Conseil Municipal remercient les deux candidates pour leur présentation.

Reprise de la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire se dit favorable à la location des locaux pour cette épicerie multiservices.

Sans remettre en question ce projet, M. Laya rappelle les précédents échecs et les risques de non paiements de loyers que ceux-ci peuvent entraîner pour la Commune.

M. le Maire indique qu'il est aussi du rôle de la Commune d'amener des services à la population. Ici les risques sont limités, et le futur bail de location, de type 3-6-9, stipulera les conditions de résiliation. Les gestionnaires de l'épicerie auront à prendre en charge la location mensuelle, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les frais courants incombant à tout locataire.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité la cession du bail commercial dans les conditions citées ci-dessus sur le bien situé au 1, Place de la Poste.

2. Décision Modificative n° 1 Budget 2024.

M. le Maire indique que la Budget Primitif 2024 comporte une erreur matérielle concernant des écritures d'ordre relatives à une cession immobilière. Bien que cela n'ait aucune incidence sur l'équilibre budgétaire, les Services de l'Etat ont demandé que ceci soit rectifié par l'adoption de la présente Décision Modificative.

Il est demandé par M. Pingault que pour les prochaines étapes budgétaires, les écritures comptables soient intégrées en amont de la séance du Conseil Municipal, ce qui permettra d'effectuer informatiquement les vérifications. Concernant ces écritures de cession, il est rappelé que le Budget Primitif doit comprendre l'estimation de la vente concernée, alors que les écritures finales, de vente, de sortie d'actif et de plus ou moins-values, sont constatées dans le Compte Administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2024.

3. Modification des statuts portant sur le Siège de la CCPEIF

M. le Maire rappelle que le Siège de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, dont fait partie la commune du Gué-de-Longroi, est désormais situé au 22, rue de Savonnière à Epernon. Afin d'actualiser les Statuts de la CCPEIF, il est demandé aux communes de se prononcer sur ce changement d'adresse.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, la modification du 3° des Statuts de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, en retenant la rédaction suivante :

« La Communauté de communes a son siège au 22, rue de Savonnière 28230 Epernon » en lieu et place de « La Communauté de Communes a son siège au 6 place Aristide Briand 28230 Epernon ».

4.Prorogation de la dérogation du rythme scolaire

M. le Maire indique que lors du Conseil d'Ecole du 14 mars 2024, il est a été adopté le maintien de la semaine de 4 jours, lundi / mardi / jeudi / vendredi. Le Conseil Municipal n'ayant pas été sollicité en amont, ses représentants s'étaient abstenus.

Il convient désormais aux élus communaux de se prononcer sur ce renouvellement de la dérogation aux temps scolaires hebdomadaires.

Considérant l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, approuve le maintien du rythme scolaire à 4 jours par semaine.

Questions diverses

∞ Elections européennes du dimanche 09 juin 2024.

Ouverture du Bureau de vote de 08h00 à 18h00.

∞ Mutation de l'agent technique communal.

Suite à une proposition d'une autre commune, lui permettant de réduire fortement ses trajets quotidiens, l'agent a fait part de sa demande de mutation. Une recherche de candidature a été effectuée pour un agent technique polyvalent, alliant connaissances et pratiques en espaces verts, entretien de bâtiment, de voiries et manutention.

M. Laya rappelle ses positions antérieures, à savoir qu'il conviendrait de déléguer certaines missions à des entreprises, surtout lorsque nous n'avons qu'un seul agent à disposition.

M. le Maire répond que ceci peut être une solution, mais qui a un coût que le budget communal devrait alors intégrer.

M. Pingault évoque une autre possibilité, celle de passer une Convention avec une commune plus importante, comme Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ou Gallardon, afin que nous puissions faire appel à leur service en cas de nécessité, comme par exemple en plomberie, en manutention.

Pour M. le Maire, l'intercommunalité aurait dû servir à ce type de situation.

M. Laya indique que ce n'est pas le rôle principal d'une intercommunalité, qui devrait se concentrer sur le développement et l'organisation du territoire. Nous pourrions aussi nous rapprocher des petites communes avoisinantes.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Après échanges, il est acté de la constitution en interne d'un groupe de travail pour le recrutement d'un nouvel agent technique polyvalent.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 54.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Dominique PINGAULT

Pascal BOUCHER